

Le verre et le papier recyclables collectés en points d'apport volontaire

A compter du 1^{er} juillet, le verre et le papier recyclables seront collectés en points d'apport volontaire (PAV). Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri puisque désormais les petits emballages en carton seront à jeter avec le papier.

Qui est concerné par la collecte du verre et du papier recyclable en PAV ?

Elle concerne les particuliers et professionnels de la communauté d'agglomération de Saintes.

Pourquoi proposer ce mode de collecte ?

La volonté est d'harmoniser les modes de collecte sur le territoire. Aujourd'hui, 84 % des collectivités en France proposent une collecte du verre et du papier recyclable en points d'apport volontaire. Ce mode de collecte permet un meilleur recyclage du verre et réduit la pénibilité et les risques d'accidents pour les agents.



Où sont implantés les Points d'Apport Volontaire ?

L'implantation a été décidée avec chacun des maires de l'agglomération. Elle tient compte de certaines règles liées à la proximité, l'accessibilité ou la facilité de stationnement. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur la carte interactive disponible sur : www.agglo-saintes.fr et/ou demandez la liste des emplacements des PAV à l'accueil de votre mairie.

Qui assure l'entretien des PAV ?

Une équipe de la Communauté d'Agglomération de Saintes est spécifiquement dédiée à la gestion et la maintenance des PAV. Elle sera déployée pour veiller au lavage et nettoyage du site et des équipements sur place, à la maintenance mécanique des matériels et à celle des éléments de signalétique.

Que faire de mon bac vert/bleu ?

Vous pourrez conserver votre bac vert ou bleu pour le stockage du verre et papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous avez la possibilité le restituer à l'EcoSite (Impasse des Perches à Saintes) aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h) ou dans les déchetteries de Saintes Ouest, Saintes Nord et Chaniers (du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h - fermeture de Chaniers le jeudi)

NOUVEAU !

Les emballages en papier-carton avec le papier recyclable !

La mise en place de la collecte du verre et du papier en PAV s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri. **Désormais, les emballages en papier-carton (boîtes de céréales, suremballages de laitage, etc.) sont à déposer en PAV avec le papier.**



Je les jette dans le PAV pour le papier recyclable